

*Penser et construire  
la communauté humaine*

*La proposition de l'Église*

**Actes de la  
Conférence pour la promotion du**

*Compendium de la  
Doctrine sociale de l'Église*

**Unesco, 3 octobre 2006**



## Avertissement

Ce fascicule reprend les principaux textes d'une conférence organisée le 3 octobre 2006 au Palais de l'Unesco autour du cardinal Renato Raffaele Martino, président du Conseil pontifical Justice & Paix et président du Conseil pontifical pour les Migrants et Itinérants. L'objet de cette conférence était de présenter officiellement le Compendium de la doctrine sociale de l'Église, publié à la fin de l'année 2005 dans sa version française. Plusieurs organisations et mouvements de laïcs chrétiens se sont associés pour organiser cet événement en liaison avec le Conseil pour les questions familiales et sociales de la Conférence des évêques de France.

Le thème retenu, *Penser et construire la communauté humaine – la proposition de l'Église*, visait à présenter la Doctrine sociale de l'Église comme la base d'une invitation à travailler ensemble ouverte en permanence à tous ceux que motive l'édification d'une société toujours plus achevée dans sa capacité à répondre aux besoins essentiels des hommes.

À cette conférence ont participé Mgr Jean-Charles Descubes, archevêque de Rouen, président du Conseil pour les questions familiales et sociales de la Conférence des évêques de France ; Chantal Delsol, philosophe, auteur de nombreux ouvrages qui font autorité ; Jérôme Vignon, haut fonctionnaire à la Commission européenne, président des Assises de la mondialisation ; Luc Ferry, ancien ministre, philosophe, également auteur de nombreux ouvrages réputés ; et le cardinal Renato Raffaele Martino. Mis à part celui de Luc Ferry, qui n'a pas souhaité que son texte soit publié, leurs exposés sont reproduits dans ce livret sur la base des textes qu'ils ont remis. Les organisateurs les remercient d'avoir ainsi facilité la préparation de ces Actes.

Les textes des contributions sont suivis par une présentation des mouvements et organisateurs qui se sont associés à cette conférence.

Un exemplaire anglais et un exemplaire espagnol de ces Actes a également été édité et diffusé avec le soutien du Comité catholique international de coopération avec l'Unesco, que les organisateurs remercient. Ils remercient aussi Michel Kubler, journaliste à *La Croix*, d'avoir modéré la table ronde.

Ces Actes, qui existent en version numérique, peuvent être demandés à Évangile et Société, 32 rue Médéric, 75017 Paris et par internet à [herve.lhuillier@wanadoo.fr](mailto:herve.lhuillier@wanadoo.fr)

**Mgr Jean-Charles DESCUBES**

**Archevêque de Rouen**

**Président du Conseil pour les questions familiales et  
sociales**

**de la Conférence des évêques de France**

**Présentation du**

***Compendium de la Doctrine sociale de  
l'Église***

**Ouverture**

Lorsqu'il signe l'encyclique *Rerum novarum*, le 15 mai 1891, je ne sais si le pape Léon XIII a conscience qu'avec ce texte naît ce que, dans son Radiomessage pour la Pentecôte 1941, Pie XII appellera la *Doctrine sociale de l'Église* dont le Conseil pontifical Justice et Paix publie le *Compendium*.

Parole de Dieu et parole sur Dieu, l'Évangile est aussi une parole sur l'homme et sur la société. L'Église a toujours considéré comme partie intégrante de la mission que le Christ lui confie, d'affirmer les valeurs qui permettent à notre société d'être humaine et équitable. Elle n'a cessé d'inviter les chrétiens et les hommes de bonne volonté à organiser la terre d'une manière juste et pacifique.

Le Livre des Actes des Apôtres en témoigne à ses commencements, puis, tout au long de son histoire, les institutions mises en place à son initiative, les écrits des Pères et des théologiens chaque fois que le monde a connu de profondes mutations sociales.

C'est cependant avec la naissance et le développement de la société industrielle que s'élabore la doctrine sociale.

En France, à l'initiative de laïcs : Frédéric Ozanam, Albert de Mun, René de la Tour du Pin, Léon Harmel, le *catholicisme social*, mais aussi à travers les prises de position des évêques français pendant la Restauration à propos du travail des enfants et des femmes, puis du repos dominical.

En Allemagne avec les associations catholiques ouvrières de l'abbé Kolping, et l'action de l'évêque de Mayence, Mgr Ketteler :

- rappelant que le véritable droit de propriété n'appartient qu'à Dieu, et donc qu'un propriétaire ne peut être le maître absolu de ses biens,

- combattant le libéralisme économique,
- demandant le versement d'un salaire minium, la diminution du temps de travail, sa réglementation pour les femmes et son interdiction pour les enfants en âge scolaire,
- préconisant une participation des ouvriers aux bénéfices des entreprises,
- souhaitant l'intervention de l'État dans le domaine économique et social.

« Le devoir de l'Église est de travailler de toutes ses forces à résoudre la question sociale qui est le problème le plus important de notre époque » (Évêques allemands, Fulda 1869).

Aussi un schéma sur Le devoir d'alléger la misère des pauvres et des ouvriers, avait-il été préparé en vue du Concile Vatican I. Son interruption, le 20 octobre 1870, ne permet pas de savoir si la Commission qui en dirigeait les travaux, l'aurait retenu.

En mars 1881, le comte de Bréda et René de la Tour du Pin adressent au pape deux mémoires qui peuvent être considérés comme le premier des dossiers qui conduiront à la rédaction de *Rerum novarum*. Le comte propose que le pape prenne une initiative en réunissant une conférence des gouvernements européens au Vatican au cours de laquelle, tout en ne prenant pas de décisions, il plaiderait la cause des pauvres et des ouvriers. Un Assise social !

Les dossiers vont s'accumuler en provenance non seulement de France mais aussi d'Allemagne,

d'Autriche, d'Angleterre (où le cardinal Manning intervient en 1889 dans la grève des dockers de Londres et leur obtient des avantages), des États Unis d'Amérique, de Suisse (où, dans le but d'aider les catholiques de Genève comprenant des immigrés pauvres en grand nombre, Mgr Marmillod fonde l'Union de Fribourg ; la doctrine qui s'y élabore, sera reprise par Léon XIII).

La voie ouverte par Léon XIII est poursuivie par ses successeurs. Les anniversaires de la publication de l'encyclique sont autant d'occasions d'en préciser et d'en compléter les positions sociales en les adaptant aux situations nouvelles.

Dès la rencontre du Conseil épiscopal pour l'Amérique latine (CELAM) à Puebla en 1979, Jean-Paul II relance l'expression « doctrine sociale de l'Église » et, par là, la doctrine sociale elle-même. Il faut reconnaître, en effet, que par souci de respecter l'autonomie des réalités terrestres affirmée au Concile Vatican II, on osait moins tirer des conclusions à caractère social de l'Évangile et de la foi.

Tout au long de son pontificat, et très particulièrement à travers quatre encycliques (*Redemptor hominis*, 4 mars 1979, *Laborem exercens*, 14 septembre 1981, *Sollicitudo rei socialis*, 30 décembre 1987, et surtout *Centesimus annus*, 1<sup>er</sup> mai 1991), Jean-Paul II travaillera à faire comprendre que la doctrine sociale est un élément du message chrétien comme tel et non pas seulement un dérivé. « L'enseignement et la diffusion de la doctrine



sociale de l'Église appartiennent à sa mission d'évangélisation : c'est une partie essentielle du message chrétien, car cette doctrine en propose les conséquences directes dans la vie de la société et elle place le travail quotidien et la lutte pour la justice dans le cadre du témoignage rendu au Christ Sauveur» (*Centesimus annus* 5).

La décision prise par Jean-Paul II de proposer une sorte de manuel de la doctrine sociale de l'Église remonte au Synode des Évêques d'Amérique. Réunis à Rome du 16 novembre au 12 décembre 1997, des évêques des États Unis et du continent latino-américain demandent au pape de mettre à la disposition des laïcs « un résumé ou une synthèse autorisée » de cette doctrine.

Cette synthèse « se limiterait à formuler les principes généraux, laissant à des développements ultérieurs en vue de la mise en pratique, le soin d'étudier les problèmes liés aux diverses situations locales » (*Ecclesia in America*, 1999, 54).

L'élaboration en a été confiée au Conseil pontifical Justice et Paix présidé à l'époque par le cardinal François-Xavier Nguyen Van Thuân.

Dès l'automne 1999, sont convoqués quelques évêques et recteurs d'université catholique de divers pays.

La rédaction de ce compendium s'avère plus complexe qu'il n'y paraissait. Elle est cependant achevée, dans sa version italienne, en septembre 2002, et signée, dans sa version définitive, par le cardinal Renato Raffaele

Martino, nouveau président du Conseil Justice et Paix, le 2 avril 2004.

Éminence, je suis particulièrement honoré de vous accueillir, à l'occasion du deuxième anniversaire de la publication du **Compendium de la Doctrine sociale de l'Église**, et de sa présentation officielle en France.

Le conseil que vous présidez, est un organisme d'études qui s'intéresse à tout ce qui concerne la justice sociale entre les nations, le progrès des pays pauvres, l'aide internationale et la promotion de la paix.

Les prises de position courageuses de votre conseil et les missions internationales confiées à ses présidents, témoignent de la fidélité de l'Église à sa tradition d'engagement au service de l'homme pour la cause de l'Évangile.

Je remercie sincèrement de leur présence S. Exc. Monseigneur Fortunato Baldelli, nonce apostolique en France, et Mgr Francesco Follo, observateur permanent du Saint Siège auprès de l'UNESCO.

Dans l'élaboration de la doctrine sociale de l'Église, les laïcs ont eu un rôle déterminant. Je remercie donc très chaleureusement et sincèrement *Évangile et Société* et son président, Hervé l'Huillier, ainsi que les associations catholiques qui sont à l'origine de cette rencontre et en assurent l'organisation.

En terminant cette brève introduction à notre soirée, permettez-moi de citer l'un des mes prédécesseurs à la présidence de la Commission sociale, Mgr Joseph Rozier :

« La question sociale n'est rien d'autre que la question de l'homme et de son devenir à travers les tâches, les activités, les engagements où se joue son aventure, celle de la liberté et de la relation aux autres, celle de la science et de la conscience, c'est-à-dire de la relation à soi-même, celle du travail et de la relation au monde. Il s'agit, en tous domaines, de reconnaître, de respecter et de faire grandir l'homme sur le terrain de son existence. »

---

## **Chantal Delsol**

**Philosophe,  
Professeur à l'Université de Marne-la-Vallée (France)**

### **La famille et la nation sont-elles des communautés « naturelles » ?**

Tous ces mots sont à manipuler avec des précautions d'artificier...

La communauté par exemple est à prendre au sens général de « groupe humain », sans acception connotée de « communautarisme ».

Que signifie « naturel » ? Les débordements du mot nature sont bien connus : essence figée... essence « donnée », au nom d'un mythe, d'une religion etc. Toutes les sottises qu'on a pu prononcer au nom de la « nature » : les femmes ne peuvent pas être ingénieurs parce que ce n'est pas dans leur nature, peut-on lire dans un article de revue du début du XX<sup>e</sup> siècle... L'homme est un être métamorphique, ce qui rend impensable une « nature » en ce sens : métamorphique, mais jusqu'où ?

Ici je ne parlerai pas au nom d'une religion, mais en partant de l'anthropologie : de la caractéristique de l'homme tel qu'on le voit apparaître dans l'histoire.

Il faut distinguer entre deux sortes d'anthropologie : philosophique, et culturelle. L'anthropologie philosophique, si l'on pouvait la discerner, apporterait les caractéristiques de la condition humaine au-delà des différences culturelles. On s'aperçoit que ce qui réunit les hommes dans le temps et dans l'espace, ce sont certaines questions fondamentales : pourquoi dois-je mourir ? D'où viennent le bien et le mal ?

Certains peuvent penser qu'une anthropologie philosophique n'existe pas (philosophie de la déconstruction : l'homme est une trace qui s'efface sur le sable -Foucault-, ou le sujet est une fiction grammaticale -Borgès-). Mais dans ce cas, cela signifie que tout est possible pour l'homme, qu'il peut donc devenir superflu (Arendt). Depuis les totalitarismes, on ne peut plus récuser l'anthropologie philosophique : les totalitarismes, en reconstruisant l'homme de façon volontariste et en le malmenant, ont montré par défaut, ou par forfait, l'importance de l'anthropologie. Robert Redeker a bien montré que le résultat principal des totalitarismes est de souligner l'existence de l'anthropologie : on ne peut pas faire n'importe quoi de l'homme. Ce qui ne signifie pas que nous savons qui est l'homme. Mais cela signifie qu'il faut en permanence se le demander, avant de décider telle ou telle expérience à son sujet. Tout n'est pas possible avec l'homme, ce qui signifie bien qu'il doit avoir un visage.

L'anthropologie culturelle est en revanche diverse, relative, incertaine. Elle apporte des réponses aux questions fondamentales. Chaque culture voit l'homme

à sa façon, à partir de l'horizon commun de l'anthropologie philosophique. Tous les humains posent la question de la mort (à partir de Néanderthal), mais les différentes cultures répondent à l'inquiétude de la mort par des religions ou des sagesse différentes.

Notre propos sur la famille et la nation s'inscrit dans la différence entre ces deux anthropologies.

L'anthropologie philosophique nous dit que l'homme est un animal :

- qui pense à sa propre finitude
- qui connaît la séparation entre le bien et le mal, ceux-ci ayant toujours les mêmes caractéristiques générales (le mal se trouve toujours du côté de la séparation, le bien, du côté du lien)
- qui vit dans le temps et cherche la durée
- qui répond à ses questions par des cultures (arts de vivre et de penser)
- qui transmet cette culture aux descendants
- qui se différencie et cherche donc son identité propre et celle de son groupe d'appartenance
- qui œuvre à la métamorphose permanente de sa situation pour tenter de l'améliorer

On peut dire à partir de là

- qu'un groupe familial est nécessaire à l'humain pour la **transmission**, pour la différenciation du sujet par rapport aux proches
- qu'un groupe large appelé communauté ou société est nécessaire à l'humain pour incarner l'**identité** de la culture dans laquelle il s'inscrit

À cet égard, quelque chose comme la famille est naturel au sens de l'anthropologie philosophique, quelque chose comme la nation l'est aussi. Mais ces deux entités sont métamorphiques.

Je répondrai donc à la question de façon graduée.

Il n'y a pas d'humanité sans une forme de famille ni sans une forme de gouvernement. Cependant la famille et la nation peuvent changer de formes. La question étant alors de savoir quelles seront les conséquences de ces transformations. Car chaque culture est un monde cohérent : tel type de famille correspond à tel idéal humain, tel type d'identité collective correspond à telle vision de la société (je veux dire par exemple que nous ne pouvons pas développer à la fois une religion nantie d'un Dieu autoritaire et des politiques tolérantes, des individus autonomes et un État-assistant social, etc). Beaucoup de modèles sont possibles : mais avant de défendre un modèle, il faut savoir dans quel monde culturel il s'inscrit. Les deux institutions dont il est question ici fourniront deux exemples typiques.

Dans son ouvrage L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État (1884), Engels s'appuyait sur les travaux de l'ethnologue Morgan pour souligner que les plus anciennes formes de familles sont polygames et polyandres, et que le mariage conjugal apparaît récemment dans l'histoire. Les temps anciens se caractérisent à la fois par le mariage de groupe et la propriété collective. Le mariage apparaît avec la propriété privée et correspond à une expression de la domination masculine. Engels, et le marxisme à sa suite, justifie l'abolition de la famille bourgeoise par son

caractère aliénant, mais il va plus loin : il justifie la possibilité de cette abolition en établissant que cette forme de famille est apparue historiquement après d'autres formes qui pourraient donc réapparaître.

Les débats d'aujourd'hui sur les formes de familles s'établissent sur les mêmes postulats. L'ouvrage de l'ethnologue Cai Hua sur les Na de Chine (*Une société sans père ni mari*, PUF, 1997) décrit une société matriarcale vivant aujourd'hui dans la province du Yunnan, et dans laquelle prévaut le « système de visite », système sexuel à la fois polygame et polyandre. La conclusion de l'auteur est éloquente : « Le mariage n'apparaît plus comme le seul mode de vie sexuelle institutionnalisée possible. Sans mariage, une société peut parfaitement se maintenir et fonctionner aussi bien que les autres » (p.360), « le cas Na témoigne du fait que le mariage et la famille ne peuvent plus être considérés comme universels, ni logiquement ni historiquement » (p.359).

Si le mariage par groupe ou la polygamie/polyandrie ont existé avant ou existent ailleurs, cela démontre que l'institution de la famille européenne classique n'a de valeur que relative, et pourrait fort bien être abandonnée. Elle ne représente pas un constituant humain fondamental, ne fait pas partie d'une « nature humaine ».

Ici apparaît une question d'anthropologie culturelle. Le problème posé par la modernité n'est pas : l'homme peut-il vivre sans mariage ni famille à l'européenne ? A l'évidence, il le peut, ce qui est confirmé historiquement



et géographiquement. Mais le problème est : quelles sont les conséquences de ce type de famille, quel est le monde culturel dans lequel il s'établit, ou inversement, quel est le monde qu'il suscitera s'il s'établit ?

Le cas des Na actuels, où l'homme n'est qu'un « arroseur », selon le terme utilisé, et où la paternité n'existe pas, se retrouve fréquemment dans les sociétés primitives. Les principales caractéristiques du modèle matriarcal sont l'absence de mariage, la maîtrise de la fécondité par la mère, l'éviction du père et la sacralisation du plaisir (cf. Michel Rouche, « La famille matriarcale est-elle de retour ?, dans *La famille, des sciences à l'éthique*, Institut des sciences de la famille, Bayard, 1995, p.84).

L'effacement actuel de la paternité pour laisser place à une forme moderne de matriarcat s'effectue au nom du Progrès. Pourtant, l'ensemble de cette évolution constitue plutôt un retour à des formes anciennes d'avant l'apparition du modèle patrilinéaire et patriarcal.

Devons-nous considérer comme un progrès une évolution qui nous rapproche peu à peu des matriarcats anciens ? C'est à partir du critère des référents auxquels nous tenons que nous pouvons évaluer ce qui est « progrès » et ce qui est « régression ».

Quelles sont les justifications essentielles de la famille biparentale stable, que nos tribus sont en train de remplacer ? Situons-nous en dehors des normes religieuses qui ne sont plus consensuelles : la fidélité

conjugale, par exemple, ne peut plus requérir en elle-même aucune justification. La famille biparentale stable ne peut se reconnaître qu'une seule justification : elle vise à façonner des enfants dotés d'autonomie, autrement dit, des sujets.

Le sujet n'est pas une donnée de nature. La personne se construit comme sujet en reconnaissant par elle-même la dure loi de la réalité. Il lui faut pour cela intégrer, en toute conscience, la catégorie du possible. C'est seulement à partir de cette reconnaissance du possible qu'elle devient capable de faire des choix. Le sujet éduqué à l'initiative reçoit la loi du père, et des autorités de substitution, pour pouvoir ensuite se donner sa propre loi : il devient auto-nome. L'homme ne devient personne autonome que s'il intègre une loi, s'il accepte de penser lui-même les limites, même s'il doit tâtonner pour en chercher constamment les contours. Autrement dit, l'autonomie personnelle ne s'établit que sur la conscience et la responsabilité des limites : on ne se donne de lois propres que dans l'espoir d'appivoiser sa propre finitude dont on ne laisse plus désormais la charge à d'autres, comme l'enfant dans le pays tout-puissant de la mère. L'être humain ne saurait devenir autonome qu'en sacrifiant le principe de plaisir pour habiter la réalité de ses propres restrictions. S'il n'accomplit pas ce mouvement de reconnaissance des limites à travers l'éducation, il ne se libèrera pas pour autant de la catégorie de l'impossible, ni de ses propres limites : car cela, nul ne le peut. Il lui faudra au contraire subir la loi de la réalité qui lui viendra de l'extérieur : loi de la communauté dans les sociétés holistes. La société matriarcale n'est pas capable d'abriter l'autonomie

personnelle. Car elle s'inscrit dans la double logique de la protection et de la soumission, dont l'autonomie est absente.

L'éducation à l'autonomie est une tâche de complicité, d'affection et de patience, qui s'accomplit par essais et erreurs, et accepte le risque. Seule une famille dans laquelle les rôles d'autorité sont répartis et durables, peut assumer ce risque. La famille a les moyens de proposer une éducation d'*initiative*, essentielle à la construction du sujet. L'Etat ne peut assurer qu'une *initiation*.

Pourtant la disparition de l'autorité paternelle, voire du père tout court, ne fera pas disparaître l'autorité en général, et ne mettra pas l'individu à l'abri des oppressions. Car il faudra bien à l'individu une loi, et le gouvernement quel qu'il soit la lui imposera d'en haut. Pour ne plus recevoir l'autorité parentale, il subira celle d'instances anonymes. Cette seconde autorité sera différente de la première : la loi gouvernementale tombera directement, nantie de sa puissance officielle, sur la nuque d'un individu sans défense. Tandis que la loi parentale peut avoir quelques chances, si l'on y prend garde, de viser l'apprentissage de la liberté qui développera un sujet capable d'indépendance d'esprit face à tous les pouvoirs.

Il est encore plus aisé de comprendre que la nation n'est pas « naturelle » au sens de l'anthropologie philosophique. La nation est un phénomène récent, et peut-être n'y a-t-il en Europe que quelques véritables nations, au sens de Renan. Nous savons à quelles

nécessités historiques a répondu la naissance des nations, le modèle qu'elles ont suscité (cf les regrets de Hegel dans La constitution de l'Allemagne concernant son pays au regard de la France). Nous voyons aussi que le modèle dit westphalien est en train, peu ou prou, de s'effacer, au profit d'ensembles plus vastes englobant des groupes plus restreints, ici au nom de la convivialité, là au nom de l'efficacité et de la concurrence mondiale. Nous voyons que le modèle de la nation, que les Occidentaux ont tenté d'exporter partout dans le monde, n'a pas réussi à s'implanter valablement et même a parfois engendré des situations néfastes ou dangereuses. La nation est un modèle d'anthropologie culturelle qui répond aux problèmes d'une situation historique donnée dans une culture donnée (par exemple elle est antithétique avec les tribus). Elle correspond à une taille et à un type de société qui a répondu pendant de longs siècles aux besoins des Européens (il fallait aux Chinois et aux Russes, en revanche, un empire).

Dans le cadre de l'anthropologie philosophique, les humains ont besoin de se réunir en entités plus qu'autonomes, indépendantes (au sens de l'autarchie grecque ou de la souveraineté bodinienne, qui ne sont pas équivalentes mais proches à certains égards), afin de vivre dans le creuset de leur culture et de la défendre le cas échéant. Ces entités vont de la tribu à l'empire en passant par toutes sortes de modèles, dont la nation. La question n'est pas : la nation peut-elle disparaître ? A l'évidence, elle le peut. Il est possible d'ailleurs qu'elle ne soit déjà plus qu'un discours : de quelle réelle indépendance dispose-t-elle, et même, de quelle réelle autonomie (la France vit sous des lois majoritairement

européennes)? et en définitive, qui accepterait de donner sa vie pour elle (ce qui est peut-être le vrai critère)? La question est plutôt: quelles seront les transformations de notre monde culturel si nous remplaçons la nation par d'autres entités plus vastes et/ou plus étroites?

Pour répondre à cette question, il faudrait de plus amples développements, qui passent par les interrogations suivantes:

Quelle est la taille cohérente de l'entité qui aujourd'hui répond au besoin identitaire? (un individu se sent-il davantage basque, français ou européen?)

Quelle est la taille cohérente de l'entité gage d'indépendance ou de souveraineté au sens bodinien? Si ce n'est plus la nation, est-ce l'Europe? Ou bien les deux, chacune pour des besoins différents, auxquels cas il faut transformer la définition de la souveraineté, revenir aux souverainetés plurielles et relatives d'avant Bodin?

Ces interrogations sont d'autant plus complexes que le sens du besoin identitaire s'est transformé: des individus qui se sentent de plus en plus « citoyens du monde », et sont devenus des nomades, craignent de devoir s'identifier à des entités définies. Ils n'acceptent plus de mourir pour leur groupe d'appartenance quel qu'il soit, mais peut-être pour des valeurs humaines fondamentales même si elles sont bafouées à l'extérieur de leur groupe.

Enfin, l'idée même d'indépendance et de souveraineté est devenue bien abstraite. N'y a-t-il pas aujourd'hui un

seul pays à pouvoir vraiment y prétendre, les Etats-Unis? L'idée même de territoire, dans laquelle s'enracine la nation, signifie-t-elle encore comme autrefois ?

Autrement dit, en ce qui concerne la nation, nous nous trouvons en période de transition. Nous savons que les humains ont besoin d'enraciner leur identité dans des entités définies, mais nous ne savons plus lesquelles. Les flottements de l'anthropologie culturelles devraient nous inciter, au lieu de nier l'anthropologie philosophique, à l'approfondir.

# Jérôme Vignon

**président des Assises chrétiennes de la  
mondialisation**

## **Face à la mondialisation, Quelle contribution des Chrétiens ?**

### *Introduction*

Le thème sur lequel je me concentrerai mettra en relation un aspect essentiel de l'économie contemporaine, la mondialisation, avec la vision chrétienne de ce qu'est une société humaine. En m'appuyant sur l'expérience récente des "Assises chrétiennes de la mondialisation"<sup>1</sup>, je voudrais m'inscrire dans le fécond sentier de recherche ouvert par la tradition de l'enseignement social chrétien, en présentant une perspective de ce que pourrait être aujourd'hui la contribution des Chrétiens.

Je remémorerai d'abord la nouveauté qu'avait constituée, dans son époque, l'encyclique *Rerum novarum* et la fécondité qu'elle avait engendrée pour la vie

---

<sup>1</sup> "*Dialogues pour une terre habitable*", livre blanc des Assises chrétiennes de la mondialisation, Bayard éditions, Septembre 2006.

économique et sociale postérieurement<sup>2</sup>. Je voudrais ainsi suggérer que les "choses nouvelles" d'aujourd'hui, concrétisées par la mondialisation économique, appellent une manifestation renouvelée de la vision chrétienne sur la question sociale.

Puis, en m'appuyant sur l'acquis de cette vision chrétienne, rassemblé dans le *Compendium*, mais aussi dans des textes plus récents publiés par les commissions épiscopales en Europe, je tenterai d'esquisser la vision et les questions auxquelles pourraient s'attacher le discernement et l'engagement des Chrétiens.

Enfin je m'attacherai à la question difficile du dialogue autour de ce discernement. Ce sera l'occasion d'aborder l'aspect culturel de la mondialisation et la difficulté d'un tel dialogue, parfois très conflictuel entre l'anthropologie chrétienne et les positions utilitaristes qui s'expriment sur la tribune de la mondialisation, devenue la tribune des droits de l'Homme.

### *1 Fécondité et actualité de la vision chrétienne pour le monde économique et social*

Lorsqu'elle a été publiée, l'encyclique *Rerum Novarum* a causé la surprise parmi les milieux des responsables économiques et industriels européens, à l'époque majoritairement catholiques. Elle donnait à voir en effet, une image de l'industrialisation qui révélait sa face humaine et sociale, les coûts qu'elle engendrait, les

---

<sup>2</sup> "*Rerum novarum*" encyclique du Pape Léon XIII, 1891.



souffrances et les injustices qu'elle pouvait causer, dans l'ivresse d'une confiance excessive à l'égard du progrès, et selon une conception majoritaire de la propriété comme un droit auquel n'était pas associé de devoirs. Audace surprenante, y compris dans les milieux progressistes de l'époque, l'encyclique appelait à la formation de corps intermédiaires, en particulier de syndicats ouvriers indépendants du monde patronal. En même temps, elle prenait ses distances, déjà, à l'égard des visions économiques marxistes scellant le destin humain dans les seuls mécanismes de la production.

A partir de là naissait une conception humaniste et équilibrée de la relation entre la liberté, la créativité de l'entreprise et les règles qui doivent l'encadrer pour que s'accomplisse, dans le travail la dignité de l'homme. Au long du siècle écoulé, cette vision s'est approfondie. Sa portée pratique fut considérable, même dans le contexte particulier de la société française, pourtant l'une des plus marquées en Europe par le principe de séparation des pouvoirs politiques et religieux. Plusieurs d'entre nous se souviennent à cet égard de l'évocation, faite par Martine Aubry, ancienne ministre française du Travail et peu suspecte de complaisance envers la foi chrétienne, à la tribune des Semaines sociales de France, pour leur centième anniversaire en septembre 2004.<sup>3</sup> Je cite donc Martine Aubry :

*"Participant à l'élaboration de la doctrine sociale de l'Église, engagées dans les débats politiques, les Semaines sociales ont*

---

<sup>3</sup> "L'Europe, une société à inventer", 26-27 septembre 2004, Lille Grand Palais

*conduit les Chrétiens à agir, à faire bouger le terrain. Anticipatrices, elles ont proposé dès avant 1914 des réformes qu'il a fallu attendre parfois longtemps, l'assurance chômage, l'assurance maladie universelle, un salaire juste permettant de vivre, un impôt proportionnel aux revenus, une réduction de la durée du travail*

Et Martine Aubry de citer encore, pour la région Nord," *les avancées dont ces militants de la doctrine sociale chrétienne furent les inventeurs ou les inspirateurs, telles que la création d'un complément familial en 1919, les premières HLM à l'initiative de l'abbé Lemire au début du 20<sup>e</sup> siècle, la première École normale ouvrière, à l'initiative de l'abbé Six encore en 1919, la mutualité sociale, les coopératives de production, en 1929 les premières assurances sociales précurseur de la Sécurité sociale."*

En se plaçant dans les circonstances qui ont conduit à l'encyclique visionnaire *Rerum Novarum*, on est tenté de penser que notre actualité économique est profondément différente et appelle une mise à jour qui va sans doute, au-delà de l'anniversaire célébré par *Centesimus Annus*. La nécessité de cette actualisation se justifie de deux manières:

- D'abord, le monde économique est bouleversé, non seulement depuis 100 ans, mais même depuis une quinzaine d'années. Il y a cent ans, la nouveauté économique, c'était le progrès de l'industrialisation et de la mécanisation, entraînant avec elles un bouleversement des sociétés rurales. Aujourd'hui, et particulièrement depuis une quinzaine d'années, avec la fin de la

compétition idéologique et politique est-ouest , la nouveauté, est constituée par l'universalisation de la mondialisation économique , du fait de l'enrôlement volontaire ,dans son sillage , des très grandes nations émergentes, Chine, Inde , Brésil, Mexique, Afrique du sud, qui s'y était trouvées d'abord embrigadées par la colonisation, puis s'en était retranchées dans la seconde partie du 20<sup>e</sup> siècle. A ces nations émergentes , on peut ajouter la Russie d'aujourd'hui qui négocie en ce moment son entrée dans l'Organisation mondiale du Commerce : qui eut cru cela possible , il y a seulement 15 ans? Le *Compendium*, parmi les "*Res novae* en économie", mentionne bien "les opportunités et les risques de la mondialisation", "le système financier international", le "rôle de la communauté internationale à l'ère de l'économie globale", sans toutefois leur donner, si je peux faire une observation personnelle, une importance essentielle. Parue en 1991, l'encyclique *Centesimus annus* ne pouvait avoir une pleine conscience des développements encore à venir de la mondialisation.

- L'autre justification d'une actualisation de l'enseignement social chrétien au regard de la mondialisation économique tient au constat d'impuissance qui accompagne ses développements. Alors que chacun, particulièrement dans notre pays, s'accorde à reconnaître le caractère décisif de la mondialisation économique, en s'attachant tantôt à en dénoncer les effets gravement pervers, tantôt

à exhorter à l'obligation d'y adapter nos structures économique et sociales, bien peu la regardent comme un chantier d'humanisation et de coopération. Nous sommes ici dans l'ordre de l'incantation. Qui s'aventure à exprimer un propos nuancé sur la mondialisation, les délocalisations, l'immigration et sa gestion, est bien vite soupçonné de trahir son camp ou d'attaquer un autre camp. Le résultat, il faut bien le dire, est un aveu assez généralisé d'incompétence ou d'indifférence. Il prend la forme, dans les milieux des dirigeants d'entreprise, d'un consentement souvent peu nuancé au libre jeu des forces du marché que semble cautionner l'apparente réussite de l'économie américaine. Chez beaucoup d'"alter mondialistes", il se manifeste, et cela revient selon moi au même, par une condamnation sans appel et sans alternative réfléchie et fondée, du peu d'institutions internationales en charge de l'encadrement, c'est-à-dire de l'humanisation de la mondialisation.

Il ne s'agit pas cependant de renvoyer dos à dos le pragmatisme indifférent et l'incantation dénonciatrice. Ils prennent leur source dans une difficulté réelle, où je vois la nécessité d'une contribution chrétienne renouvelée. Il s'agit de ces *nœuds de contradiction politique et sociale* qui bloquent objectivement les progrès de l'humanisation de la mondialisation et qui, d'une certaine manière, justifient le sentiment populaire que "la politique baisse les bras devant les forces

économiques". J'emprunte cette analyse à l'économiste Jean-Noël Giraud, à ma connaissance non chrétien, spécialiste des questions énergétiques, alors qu'il s'exprimait devant le Congrès national du Mouvement Chrétien des cadres et dirigeants en mars 2001. Selon Jean-Noël Giraud:

- a) *D'abord les ressorts des marchés financiers mondialisés, pénalisent les acteurs, dirigeants d'entreprise ou responsables gouvernementaux, lorsqu'ils préconisent des réformes régulatrices.*
- b) *La division entre gagnants et perdants de la libéralisation du commerce , au sein des pays "riches ", ou "pauvres", anesthésie les capacités de proposition ou d'initiative , surtout en démocratie.*
- c) *Enfin la mondialisation elle-même, en mettant à l'épreuve les identités nationales comme source de cohésion et d'intégration, stimule les appartenances nationalistes et mobilise les réflexes de souveraineté, comme autant d'obstacles à l'approfondissement des règles internationales communes*

D'où la conclusion surprenante de Jean-Noël Giraud : "*Je ne vois que les Églises, avec leur stature internationale qui puissent élever la voix suffisamment haut et de manière suffisamment pertinente, pour montrer le chemin d'une meilleure régulation collective pour humaniser la mondialisation*"<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> "Une économie humaine est possible", congrès national du MCC [Mouvement des cadres chrétiens], Janvier 2001.

## 2 Une inspiration chrétienne pour humaniser la mondialisation

Pouvons-nous répondre à cette interpellation? Pouvons-nous, pour faire simple, établir sur la base des principes et de la sagesse accumulés par la doctrine sociale chrétienne, une "vision" utile et inspiratrice d'une réforme de la mondialisation qui puisse être proposée non seulement aux chrétiens, mais à l'ensemble des acteurs qui composent un embryon de communauté internationale.

Il me semble que oui. Le socle reste celui bâti par *Rerum Novarum*, et confirmé par les grandes déclarations conciliaires de Vatican II, qui disaient déjà l'essentiel, mais sans doute d'une manière trop générale: *la créativité de l'entreprise, la liberté d'initiative, la liberté des échanges, sont des sources irremplaçables pour le développement humain. Mais elles doivent être ordonnées, par des règles, au respect de valeurs ou critères fondamentaux, exprimant la subjectivité, c'est-à-dire la qualité et la dignité personnelle de chaque travailleur, salarié ou non, engagé par son activité dans cette situation d'interdépendance économique. De telles règles appellent la constitution d'une "Autorité mondiale universelle"*<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> La référence à une autorité mondiale de compétence universelle apparaît pour la première fois sous la plume de Jean XXIII dans l'encyclique "*Pacem in terris*", 1963. Le *Compendium* y fait allusion au paragraphe 371.

Or si l'on dispose d'un embryon de principes ou de règles internationales, soumises aux aléas des ratifications nationales, dans le domaine de l'environnement et du développement grâce à la nébuleuse des Nations Unies, dans le domaine du travail grâce à "l'agenda pour le travail décent" de l'OIT, nous restons extrêmement loin d'une Autorité mondiale, même partielle pour en assurer l'adoption générale et, ce qui est plus important encore, l'application effective. Or nous sommes bien là au cœur de la question.

Le bon diagnostic a été fait à mon avis par un texte récent, passé un peu inaperçu, de la Commission épiscopale Justice et Paix France en 2004. Que disait la Commission? Prenant en considération cette situation historiquement nouvelle qui veut que la vaste majorité des Etats souverains souhaitent être incorporés au système des échanges internationaux, il y a bien *deux manières* de concevoir l'ordre international.

La vision qui l'emporte aujourd'hui est celle qui repose sur la *multipolarité*. Un certain nombre de grandes puissances politiques et économiques, qu'on appelle des pôles, estiment qu'elles peuvent se passer de règles mondiales reconnues par tous et qu'elles pourraient faire prévaloir leurs intérêts au travers du système d'influence qui les entoure et sur base d'un rapport de force mondial ou régional. C'est en fait la version "babélique" de l'ordre international.

D'une certaine façon, l'échec récent des négociations de Doha illustre bien la prédominance de la multipolarité. Cet échec tourne véritablement le dos à "l'option préférentielle pour les pauvres", un concept qui ne

s'applique pas seulement au domaine du développement , mais aussi à celui des échanges et du commerce: par rapport aux précédentes négociations des round du GATT? Le round Doha pour le développement , lancé en l'an 2000, était celui qui , depuis les origines des négociations du GATT, allait le plus loin dans les concessions tarifaires , les baisses effectives de droits à l'importation consenties par les pays développés en faveur des exportations des pays pauvres. Cet échec invite à œuvrer de toutes nos forces pour une autre perspective, celle de la *multi latéralité* qui fait reposer l'ordre mondial sur des règles supranationales s'imposant à tous et dont la légitimité découle non de la force, mais du principe de *proportionnalité* qui respecte les singularités nationales. La multi latéralité, c'est la version "Pentecôte" de l'ordre mondial<sup>6</sup>.

Le fait que l'alternative multilatérale ne soit que balbutiante à l'échelle mondiale et ne s'incarne réellement que dans les institutions européennes, je le dis ce soir avec netteté, devrait suffire à alerter la conscience chrétienne. Il ouvre aussi un large chantier à l'approfondissement de la pensée sociale chrétienne, de concert, dans l'esprit même du concile de Vatican II, avec l'ensemble des recherches conduites par la société civile

---

<sup>6</sup> Parfois, dans la terminologie française, on parle de *régulation internationale*. Je préfère l'idée de multi latéralité qui ne désigne pas seulement des règles, mais aussi des institutions légitimes, capables non seulement de concevoir et promouvoir des règles communes , mais aussi de les faire appliquer.



internationale, avec laquelle, bien entendu, l'inspiration chrétienne ne se confond pas. Voici quelques exemples de ces chantiers encore peu explorés. Je les ai sélectionnés, parce qu'ils illustrent ces nœuds de contradictions économiques et sociales pointés par Jean Noël Giraud et mettent en défaut l'application sommaire des grands principes moraux. Par exemple :

- De quel droit imposer aux pays émergents de renoncer à consommer autant d'énergie que les pays développés n'ont eu la possibilité d'en dépenser ?
- Comment éviter que certaines catégories sociales dans les pays développés (agriculteurs, salariés des secteurs à fort contenu en main d'œuvre peu qualifiée) ne fassent les frais de l'ouverture par ailleurs indispensable, du commerce international aux pays en développement ?
- Qui assurera une juste rémunération des investissements en matière de recherche et de développement lorsque les pays qui en bénéficieront le plus, par exemple en matière de santé, ne sont pas solvables?
- Comment promouvoir des standards de qualité et de respect des droits des travailleurs dans les pays qui ne connaissent pas d'Etat de droit ni de partenaires sociaux et où par nature, une grande partie du travail est informelle ?

- Quelles limites le dynamisme et la cohésion sociale de l'entreprise imposent-elles aux droits de ses actionnaires ? Quelle séparation des pouvoirs est nécessaire pour prévenir les abus?

Sur ces terrains, la recherche des universités, des conférences nationales épiscopales et du monde laïc chrétien n'est pas inactive. Je citerai par exemple les réflexions publiées en 2005 par la Commission belge Justice et Paix qui renouvelle les applications de la solidarité dans le contexte totalement renouvelé des relations nord-sud et sud-sud, le travail très pionnier de la Commission sociale des de la Conférence des évêques de France, consacré également l'an dernier aux *Repères pour une économie mondialisée* sans doute une des réflexions actuelles les plus "pointues" sur l'économie financiarisée, les opportunités et les défaillances qu'elle recèle. Ce n'est pas sous estimer la richesse de ces recherches que de reconnaître qu'elles manquent de visibilité et paraissent morcelées au regard des attentes suscitées par la mondialisation.

### *3 Mondialisation et pluralisme*

Peut-être ce morcellement et cette fragmentation de la contribution des Chrétiens à l'humanisation de la mondialisation tiennent-elles à la dichotomie que nous avons laissé s'instaurer entre le point de vue religieux ou théologique, et le point de vue économique et social. Je dois donc maintenant aborder la dimension spécifiquement

culturelle ou anthropologique d'une contribution chrétienne. Celle-ci ne peut en effet se réduire à un apport de principes et de sagesse, visant à l'établissement de structures économiques qui engendrent la justice, même si la justice et la cohésion sociale sont des conditions incontournables de l'humanisation au sens chrétien. La contribution chrétienne vise aussi à révéler le sens qui fonde une telle aspiration, qui cimente l'orientation morale individuelle et les structures justes. Comment partager ce qui donne un sens à la vie, prise dans une telle vision globale des personnes et de leurs communautés?

C'est ici que la mondialisation économique, en raison de l'acquiescement exceptionnel qu'elle rencontre, nous confronte à deux conceptions de l'approche de la vérité: le concept babélien s'accommode de la suprématie d'une idéologie sur les autres; il n'est pas loin de requérir un langage unique, un corpus moral et religieux unique, une relation univoque entre le religieux et le politique. Alors que la vision Pentecôte va renoncer à une telle suprématie pour laisser s'ouvrir un espace de dialogue et de débat, par définition pluraliste, dont l'enjeu sera la construction pragmatique d'un socle universel, mais non absolu, de droits et de principes communs. Dépasant les singularités religieuses et philosophiques, ce socle est indispensable pour fonder l'adhésion libre à la multi latéralité.

Cette relation directe entre l'approfondissement d'un ordre international démocratique et l'émergence d'un socle de valeurs communes s'est encore manifestée récemment, avec la tentative, pour l'instant avortée d'un

Traité constitutionnel européen. Cette même relation faisait dire récemment à Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, que la principale contribution des Églises, en tant "qu'expertes en humanité", était d'aider à la formation de ce socle commun. Ce qui invite aussi les Églises à une grande retenue, puisque s'il doit y avoir un socle commun, il ne peut ni refléter une influence dominante, ni exprimer la profondeur théologique de l'identité spécifique de chaque Église.

Comment surmonter ce dilemme entre pluralisme et singularité; comment faire sens, sans affirmer une supériorité? Je dirai d'abord comment, en tant qu'Assises chrétiennes de la mondialisation, nous avons essayé de surmonter ce dilemme. Nous avons choisi une démarche synodale, essentiellement fondée sur l'écoute mutuelle des perceptions et des expériences que chacun porte en lui-même, quitte à renoncer à une prise de parole unique. Surtout, nous avons admis que le sens dont nous voulions porter témoignage, se manifestait déjà en dehors des Églises, c'est-à-dire partout où des hommes et des femmes, des entreprises et des syndicalistes, des ONG et des responsables publics, ou de simples citoyens, anticipent par des comportements innovants ces règles encore à venir. Autrement dit, nous avons essayé de montrer les fruits de la liberté lorsqu'elle est animée par le sens dont nous nous réclamons.

Avons-nous ce faisant sous estimé les risques d'une dilution de l'identité chrétienne et de son enracinement théologique? J'évoquais tout à l'heure la perspective d'un ordre multilatéral mondial, rattaché à l'image de

Pentecôte, ce travail de formation d'une conscience commune auquel oeuvrent la société civile, les gouvernements, les représentants des entreprises et des professionnels. Cette construction se réalise, trop lentement, dans le creuset des institutions internationales, à L'OMC, au FMI, à la Banque mondiale, bien entendu également dans les enceintes des Nations Unies, comme au Conseil de l'Europe ou au Parlement européen.

La hiérarchie catholique s'inquiète, et je partage cette inquiétude, de voir à quel point les débats dans ces institutions donnent lieu parfois à un combat anti-religieux et particulièrement anti-chrétien, dont l'enjeu consiste dans le sens à donner aux droits de l'homme. De manière plus aigüe qu'au plan strictement national, ces enceintes voient se développer une argumentation humaniste, qui au nom de la liberté revendique la multiplication des droits sur le seul critère de l'utilité, au risque de miner le sens de la responsabilité. Au nom de la démocratie, cette argumentation affirme en tout domaine l'égalité, quitte à récuser des altérités essentielles et à ouvrir la voie à l'abandon des plus faibles. Face à de telles attaques qui relèvent souvent d'un athéisme militant, relativiste par construction, la conscience chrétienne ne peut seulement se prévaloir de son fondement religieux. Elle doit désigner avec confiance les fruits concrets des principes de responsabilité et de solidarité dont elle se nourrit, principes dont je veux encore une fois souligner qu'ils permettent de comprendre la longévité et l'efficacité des institutions européennes.

Nous vivons dans un monde d'essence pluraliste, un pluralisme qui constitue en soit une bonne nouvelle, en tant que condition du développement d'institutions internationales fondées sur le droit et non sur la contrainte. Dans ce nouveau contexte, le témoignage des valeurs et des principes ne peut être poursuivi par l'argument de l'autorité, mais par l'attachement à des transformations concrètes indispensables à la justice. Il en résulte que, si nous voulons pleinement contribuer, comme chrétiens, à une mondialisation vraiment humaine, nous ne devons pas reporter au second plan la construction infatigable et inlassable, d'un ordre multilatéral économique, environnemental et social plus juste. Il nous faut montrer en revanche, la cohérence entre cette visée et l'application des principes de responsabilité, de solidarité et de dignité des pauvres qui pour nous, donnent sens à la liberté.

Voilà sans doute un sujet qui mériterait une Encyclique, consacrée à l'humanisation de la mondialisation.

# Cardinal Renato Raffaele Martino

Président du Conseil pontifical Justice et Paix

Président du Conseil pontifical pour les migrants  
et itinérants

## *L'AMOUR DU PROCHAIN AU COEUR DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE*

1. Je suis heureux et honoré d'être ici, au siège de l'UNESCO en cette faste circonstance qui nous voit réunis pour la présentation du *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, rédigé par le Conseil Pontifical "Justice et Paix" à la demande de Jean-Paul II, l'inoubliable Serviteur de Dieu. Je remercie les organisateurs de cette rencontre Son Excellence Mgr Jean Charles Descubes, Mgr Francesco Follo, Observateur Permanent auprès de l'UNESCO, Monsieur Hervé l'Huillier, Président de l'Évangile et Société et certainement le cher Père Jacques Turck. Cette initiative est très significative et fait honneur à ses organisateurs du fait qu'elle permet de manifester la disponibilité à la confrontation et au dialogue entre la problématique difficile et complexe liée à la culture moderne, la promotion des droits culturels et les instances issues de l'éthique sociale chrétienne.

2. On m'a demandé de centrer la présentation du *Compendium* sur comment l'amour se trouve au cœur de la doctrine sociale de l'Église. Avec une légère correction au thème qui m'a été proposé, je voudrais souligner dès à présent que *l'amour non seulement se trouve au cœur de la doctrine sociale, mais il en est le cœur*. Situé dans cette perspective, l'objectif fondamental de la doctrine sociale de l'Église - *construire la civilisation de l'amour* - se trouve alors en pleine lumière. En effet, le premier engagement auquel la doctrine sociale appelle les chrétiens est de diffuser l'amour dans les rapports sociaux, à tous les niveaux et dans tous les milieux. Jésus "«nous enseigne (...) que la loi fondamentale de la perfection humaine, et donc de la transformation du monde, est le commandement nouveau de l'amour»<sup>7</sup> (cf. Mt 22,40 ; Jn 15,12 ; Col 3,14 ; Jc 2,8)<sup>8</sup>. *Seul l'amour peut changer totalement l'homme et la société*<sup>9</sup> (cf. n° 583).

3. *Dans la perspective de la civilisation de l'amour*, le *Compendium* se propose comme un *manifeste pour réaliser un nouvel humanisme*. Le présenter ainsi ne semble pas du tout exagéré. En effet, dans l'Introduction, il est affirmé qu'il a été élaboré dans le but de promouvoir et de semer dans les sillons de la civilisation *un humanisme intégral*,

---

<sup>7</sup> CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale "*Gaudium et spes*", 38 ; cf. *id.* Constitution dogmatique "*Lumen gentium*", 42 ; *Catéchisme de l'Église catholique*, 826.

<sup>8</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n° 580 et cf. n° 103.

<sup>9</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Lettre apostolique "*Novo millennio ineunte*", 49-51.



*solidaire, ouvert à la transcendance* (cf. n° 7). Il est un *Manifeste*, dans le sens où on peut y trouver les coordonnées idéales et historique d'une nouvelle société, pour donner corps aux exigences toujours vivantes de l'Évangile et du christianisme. Il est toujours nécessaire de traduire dans le concret l'essence du christianisme, dans tous les contextes culturels et toutes les périodes de l'histoire. Il faut que la richesse de l'Évangile vive à nouveau et se diffuse dans l'*ethos social et culturel des peuples*, cela pour l'espérance de chaque génération, pour en alimenter l'engagement de croissance dans la civilisation. En effet, dans l'actuel contexte de mondialisation, le *Compendium* dessine à grands traits pour la famille humaine un *humanisme intégral et solidaire* et sollicite à investir sur la partie la meilleure de la personne et des peuples, sur les énergies positives de l'histoire.

4. Le *Compendium* est sans aucun doute un texte complexe et articulé qu'il m'est impossible, dans l'économie de l'événement présent, de présenter dans toute la grandeur de son thème. Permettez-moi alors de rappeler brièvement les *principes* - caractère central de la personne humaine, bien commun, subsidiarité, solidarité - que la doctrine sociale présente comme une condition fondamentale et essentielle pour réaliser une société s'inspirant de la perspective de la *civilisation de l'amour*. Ces principes sont comme les piliers portants d'un *édifice social* construit selon les architectures proposées par la *Révélation* et par la *loi naturelle*, et selon les géométries de la *fides* et de la *ratio*, qui le soutiennent entièrement. Les principes de la doctrine sociale doivent donc être assumés *dans leur ensemble*, sans privilégier indûment

l'un ou l'autre, et ils doivent, en permanence, pouvoir être insérés dans tel ou tel contexte et appliqués dans le cadre de la société<sup>10</sup>.

a) *Le principe personnaliste.* Le *Compendium* affirme : "L'Église voit dans l'homme, dans chaque homme, l'image vivante de Dieu lui-même"<sup>11</sup>. "L'homme, considéré sous son aspect historique concret, représente le cœur et l'âme de l'enseignement social catholique. Toute la doctrine sociale se déroule, en effet, à partir du principe qui affirme l'intangibilité de la personne humaine"<sup>12</sup>. Le principe personnaliste concerne donc la dignité absolue, le caractère central, l'intangibilité de la personne humaine considérée selon ses aspects essentiels d'*individualité* et de *socialité* ; elle doit être le *sujet*, le *fondement* et la *fin* de toutes les actions sociales<sup>13</sup> : la personne humaine ne peut jamais être *exploitée*. La société doit se mettre à *son service* : elle peut aussi exiger beaucoup de ses membres mais jamais se servir d'eux. Le principe personnaliste se concrétise dans la promotion de la *dignité humaine* à tous les niveaux, contre tout type de discrimination économique, politique, linguistique, raciale, religieuse, etc. et en particulier dans la promotion des *droits humains fondamentaux*, basilaires pour toutes les sociétés et *prioritaires* à tout organisation

---

<sup>10</sup> Cf. CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 160-163.

<sup>11</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 105.

<sup>12</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 107.

<sup>13</sup> Cf. PIE XII, *Radiomessage de Noël 1944*.

juridique. Aussi, ces droits doivent-ils être considérés comme une réalité dont le droit positif *ne peut disposer*; ils doivent être reconnus dans leur totalité et dans la perspective anthropologique d'un humanisme intégral, solidaire et ouvert à la transcendance.

b) *Le principe du bien commun.* Le bien comprend l'ensemble des conditions qui favorisent le plein développement de la *personne* et des *groupes intermédiaires* - tutelle et promotion des droits de l'homme, de la famille, de la liberté d'association, etc. Seul l'effort *commun* de l'ensemble de la société - ou de la communauté des Nations, dans le cas du bien commun international - peut conduire à la réalisation de ces objectifs. Le *Compendium* affirme : "*Les exigences du bien commun dérivent des conditions sociales de chaque époque et sont étroitement liées au respect et à la promotion intégrale de la personne et de ses droits fondamentaux.* Ces exigences concernent avant tout l'engagement pour la paix, l'organisation des pouvoirs de l'État, un ordre juridique solide, la sauvegarde de l'environnement, la prestation des services essentiels aux personnes, et dont certains sont en même temps des droits de l'homme : alimentation, logement, travail, éducation et accès à la culture, transport, santé, libre circulation des informations et tutelle de la liberté religieuse"<sup>14</sup>. Afin que le *bien commun* ne soit pas confié exclusivement aux soins des hommes politiques - qui, dans tous les cas, en conservent la responsabilité première - mais qu'il reste l'objectif auquel tous les hommes sont appelés à

---

<sup>14</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 166.

coopérer, il est important qu'à tous les niveaux de la vie sociale soit encouragée une *culture de la participation*. Celle-ci "s'exprime essentiellement en une série d'activités à travers lesquelles le citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, contribue à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient. La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun. Elle ne peut pas être délimitée ou restreinte à quelques contenus particuliers de la vie sociale"<sup>15</sup>.

c) *Le principe de subsidiarité*. Le *Compendium* affirme : "Ce principe s'impose parce que toute personne, toute famille et tout corps intermédiaire ont quelque chose d'original à offrir à la communauté. (...) Certaines formes de concentration, de bureaucratisation, d'assistance, de présence injustifiée et excessive de l'État et de l'appareil public contrastent avec le principe de subsidiarité. (...) A l'application du principe de subsidiarité correspondent: le respect et la promotion effective de la primauté de la personne et de la famille ; la mise en valeur des associations et des organisations intermédiaires, dans leurs choix fondamentaux et dans tous ceux qui ne peuvent pas être délégués ou assumés par d'autres; l'encouragement offert à l'initiative privée, de sorte que tout organisme social, avec ses spécificités, demeure au service du bien commun ; l'articulation pluraliste de la société et la représentation de ses forces vitales; la sauvegarde des droits de l'homme et des minorités; la décentralisation

---

<sup>15</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 189.

bureaucratique et administrative; l'équilibre entre la sphère publique et la sphère privée, avec la reconnaissance correspondante de la fonction *sociale* du privé ..."<sup>16</sup>. Le principe de subsidiarité concerne donc la fonction d'*aide* - subsidiarité dérive justement de *subsidium*: aide - que l'autorité supérieure doit offrir à l'organisme de niveau inférieur : les pouvoirs publics doivent intervenir uniquement lorsque l'initiative des individus ou des groupes intermédiaires se trouve dans l'impossibilité de réaliser leurs projets de façon autonome. De manière positive, ce principe souligne la valeur de la *société civile* - familles, groupes, associations, entreprises, institutions de charité, d'éducation, religieuses, etc. - par rapport à la *société politique*, principalement par rapport à l'État. Pour ce qui est des devoirs de l'État envers la société civile, dans son Encyclique *Mater et Magistra*, le bienheureux Jean XXIII affirmait déjà que l'action des pouvoirs publics a une fonction "*d'orientation, de stimulant, de suppléance et d'intégration*"<sup>17</sup>. De toutes façons, il ne faut pas avoir l'illusion qu'il suffit que l'Etat se retire pour que la société civile croisse automatiquement. Certains devoirs doivent être effectués par une action qui tienne réunies, sous une forme conjuguée ou complémentaire, l'initiative publique et privée - santé, éducation, assistance - et les tâches dans lesquelles l'État doit en tout cas intervenir: lorsque le privé est absent et là où il

---

<sup>16</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 187.

<sup>17</sup> JEAN XXIII, Lettre encyclique *Mater et magistra*, II<sup>ème</sup> partie, 2<sup>ème</sup> par.

ne doit intervenir en aucune façon, par exemple dans l'administration de la justice.

d) *Le principe de solidarité.* Le *Compendium* affirme que la solidarité est à la fois un *principe éthico-social* et une *vertu*, une véritable concrétisation actuelle de la *justice*<sup>18</sup>. Ce principe consiste essentiellement dans la conscience du fait que l'humanité constitue une *unité* vaste et complexe, qui *précède* toute personne et toute chose, plus large et fondamentale que celle expressément connue ou construite par chacun. Il s'exprime dans la conscience d'une *interdépendance* fondamentale entre tous les hommes, qui interpelle toutes les personnes à un *partage* effectif des biens, des ressources, des responsabilités et des difficultés dans un climat de réciprocité et d'égalité des droits et des devoirs : *solidarité, en tant qu'être débiteur d'autrui*, pour ce que l'on en reçoit ; *solidarité, en tant qu'être avec les autres et pour les autres*, pour ce qui doit leur être donné. Lorsque l'interdépendance est ainsi reconnue, la réponse inhérente - comme attitude morale et sociale, et comme *vertu* - est la *solidarité*. Celle-ci n'est donc pas un sentiment de vague compassion ou d'attendrissement superficiel pour les maux de nombre de personnes, proches ou lointaines. Elle est au contraire la *détermination ferme et persévérante* d'un engagement pour le *bien commun* : c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun, car nous sommes *tous* vraiment responsables de *tous*<sup>19</sup>. Pour nous tous, il est important de préserver la solidarité authentique de ses images réductrices, si

---

<sup>18</sup> Cf. CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 193.

<sup>19</sup> Cf. JEAN-PAUL II, *Sollicitudo rei socialis*, 38 (1987).

répandues aujourd'hui: solidarité -assistencialisme, étatismisme, encouragement au parasitisme, etc. Elle doit s'exprimer dans des formes personnelles mais aussi associées, communautaires et institutionnelles.

5. Il est possible, sur ces piliers, de construire l'édifice solide d'une société organisée encadrée par les coordonnées de la *civilisation de l'amour et d'un humanisme intégral et solidaire*. Il est possible, surtout, de promouvoir la paix. Nous pouvons comprendre la réflexion du *Compendium* sur la paix si nous faisons la distinction entre la paix en tant qu'absence de guerre, et la paix en tant que vie pleinement humaine. A plusieurs reprises, le document s'attache à la paix dans son premier sens, mais il s'attache encore bien plus, infiniment plus et en permanence, à la paix prise dans son deuxième sens. Car celle-ci est véritablement la paix "pleine", qui comprend la vérité, la liberté et la justice, et c'est la seule qui permette d'atteindre aussi sûrement la paix en tant qu'absence de guerre. Je ne crois pas me tromper en affirmant que le *Compendium* parle toujours de paix, même lorsqu'il n'emploie pas le mot : il parle de paix aussi lorsqu'il parle de justice ou de solidarité, de l'unité de la famille humaine, du projet de Dieu pour l'humanité, des droits de chaque homme et de ses devoirs relatifs, et de la dignité de la personne, des peuples et des cultures. Dans le *Compendium*, la paix acquiert aussi une forte signification culturelle, si importante aujourd'hui. Le sens du respect réciproque des traditions religieuses et culturelles de chacun, le dialogue entre les religions, la coopération internationale, la culture de l'accueil sont toutes des dimensions fondamentales qui favorisent la paix. Selon

le *Compendium*, c'est là que se joue le sens ultime de la construction de la vie sociale en commun, et donc de la paix<sup>20</sup>.

6. Tous les enseignements du *Compendium* tirent leur forme et leur inspiration de l'amour, pas seulement de cet amour qui cultive les *relations brèves* - du contact direct et affectif avec autrui -, mais surtout de celui qui cultive les *relations de longue durée* - celles soutenues par les institutions culturelles, politiques et économiques qui renvoient principalement à l'engagement social et politique. Le commandement nouveau de l'amour, d'une part, invite à retrouver le vrai visage de l'autre dans l'inconnu(e) qui vit près de moi et, d'autre part, il intime de "se faire le prochain", à travers les institutions culturelles, sociales, politiques et économiques, de ceux aussi qui resteront des inconnus. On pourrait lire ce double aspect de l'amour chrétien, directement personnel et indirectement institutionnel, dans la parabole du bon Samaritain (cf. *Lc 10,30-37*). La charité directement personnelle est mise en lumière dans l'extrême attention avec laquelle le personnage s'approche de l'homme blessé sur la route. Le récit le souligne en ralentissant le rythme jusqu'à saisir chaque moment de l'action : "un Samaritain ... arriva près de lui, le vit et fut pris de pitié. Il s'approcha, banda ses plaies, y versant de l'huile et du vin..." (*Lc 10,33-34*). L'action du bon Samaritain de "se faire le prochain" ne s'épuise pas toutefois dans le contact direct avec le malheureux: il se poursuit au delà de sa présence physique, en s'occupant

---

<sup>20</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 494-496.



des soins à lui donner dans une structure, avec un personnel adéquat (*l'hôtellerie et l'hôtelier*) et le don des ressources économiques nécessaires (les *deux deniers*). C'est là la *charité sociale et politique* que décrit le *Compendium* dans les termes suivants : "Par bien des aspects, le prochain à aimer se présente «*en société*», de sorte que l'aimer réellement, subvenir à ses besoins ou à son indigence, peut vouloir dire quelque chose de différent par rapport au bien qu'on peut lui vouloir sur le plan purement inter-individuel : *l'aimer sur le plan social signifie, selon les situations, se prévaloir des médiations sociales pour améliorer sa vie ou éliminer les facteurs sociaux qui causent son indigence*. L'œuvre de miséricorde grâce à laquelle on répond *ici et maintenant* à un besoin réel et urgent du prochain est indéniablement un acte de charité, mais l'engagement tendant à *organiser et à structurer la société* de façon à ce que le prochain n'ait pas à se trouver dans la misère est un acte de charité tout aussi indispensable, surtout quand cette misère devient la situation dans laquelle se débattent un très grand nombre de personnes et même des peuples entiers: cette situation revêt aujourd'hui les proportions d'une véritable *question sociale mondiale*"<sup>21</sup>. Je vous remercie de votre attention.

---

<sup>21</sup> CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 208.

## **Cette conférence a été organisée et soutenue par**

### **Évangile et Société**

Évangile et Société a été créée sous la forme d'une association loi de 1901, par le CFPC (ancien nom des EDC, entrepreneurs et dirigeants chrétiens) et la CFTC, avec le concours d'hommes politiques et d'universitaires.

Cette création s'explique par un contexte particulier : un moment où les Semaines sociales de France étaient en sommeil ; où la vie des mouvements chrétiens était marquée par les oppositions souvent frontales résultant de lectures radicalement différentes de l'après Vatican II et de l'après Mai 68 ; où les pouvoirs publics en France lançaient la réforme de l'entreprise dans un contexte de montée vertigineuse du chômage.

L'objectif de l'époque est resté le même aujourd'hui : connaître, approfondir, diffuser la pensée sociale chrétienne, dans un cadre indépendant, c'est-à-dire sans inféodation ni à des structures d'église, ni à des mouvements politiques. Évangile et Société reste de ce fait une association œcuménique et apolitique. Mais aussi une association qui a le souci de confronter les textes de référence et la réalité, en faisant appel à des experts des domaines sur lesquels elle travaille.

Évangile et Société entend développer son action en liaison avec les organisations et initiatives du courant chrétien social sur des axes de formation, de réflexion et de laboratoire d'actions concertées auprès des décideurs dans les sphères politiques, économiques, sociales et religieuses.

Évangile et Société a contribué à la création de l'AIESC (Association internationale pour l'enseignement social chrétien), appelée autrefois Université volante internationale, grâce à laquelle elle entretient des liens avec des personnalités du courant chrétien social dans divers pays, en Europe et en Amérique latine en particulier.

Elle a aussi contribué à la création de l'OCHRES, Observatoire chrétien de l'entreprise et de la société, qui a pour mission d'observer les réalités du monde politique, économique et social (*Cf. Infra*).

Tout au long de son histoire, Évangile et Société a organisé des rencontres, des séminaires, des conférences, pour diffuser et approfondir la pensée sociale chrétienne. Parmi ces événements, une place particulière doit être faite à la grande rencontre à la Mutualité à Paris en février 1983 qui marqua le déclenchement de la mobilisation contre les projets d'atteinte à la liberté scolaire du gouvernement Mauroy.

Depuis plusieurs années, Évangile et Société organise une journée de réflexion annuelle, appelée "Un an de pensée sociale chrétienne", dont une partie est consacrée à la relecture synthétique des textes de référence publiés

par les églises, et l'autre au travail sur des textes autour d'un thème d'actualité.

*Contact : Évangile et Société, 32 rue Médéric, 75017 PARIS.  
Adresse : [evsoc@wanadoo.fr](mailto:evsoc@wanadoo.fr)*

## **Le Conseil pour les questions familiales et sociales de la Conférence des évêques de France**

Le Conseil pour les questions familiales et sociales est présidé par Mgr Jean-Charles Descubes, Archevêque de Rouen.

### Sa mission :

Le Conseil est composé de six évêques, d'experts, et d'un secrétaire.

Succédant à la Commission sociale des évêques de France, créée en 1950 par l'Assemblée plénière des cardinaux et archevêques de France, le Conseil pour les questions familiales et sociales a pour mission :

- De repérer, dans la vie sociale, les évènements, les situations et les faits significatifs tant au plan national que dans leur dimension internationale,
- D'alerter en conséquence les évêques de France,

- De porter une attention particulière à la manière dont se vit et se structure la famille, cellule de toute vie sociale.
- Le Service national pour les questions familiales et sociales travaille, soit sur commandes, soit à sa propre initiative, sur des points considérés comme importants, et en publie les résultats,

Le Conseil pour les questions familiales et sociales confie au **Service national pour les questions familiales et sociales** des missions selon les cinq Départements :

- Famille (mariage, éducation, formation),
- Economie, politique et structures sociales (travail, économie, politique, tourisme et loisirs, vie associative, organisations socioprofessionnelles, corps intermédiaires),
- Santé (soins, prévention, protection sociale, dépendances, santé mentale, handicaps),
- Droits, libertés et paix (Justice et Paix, droits de l'homme, développement, paix et sécurité, justice et société, prisons),
- Recherche et innovation, avec leurs implications éthiques.

Toutes ces réalités sont à prendre dans leur dimension nationale, européenne et mondiale.

La mission principale du Service national pour les questions familiales et sociales est celle de l'expertise, pour le compte du Conseil pour les questions familiales et sociales, des diocèses et des provinces en répondant à leurs commandes.

Le Service favorise la formation des responsables dans les domaines relevant de sa compétence.

Le Service se met à la disposition des diocèses et des provinces pour leur animation dans le domaine des réalités familiales et sociales (Antennes sociales ...)

Le Père Jacques Turck en est le directeur.

*Contact : principaux documents sur le site de la Conférence des évêques de France, [www.cef.fr](http://www.cef.fr). Adresse du Service national pour les questions familiales et sociales : 8 rue Jean-Bart. 75006 Paris.*

## **Le Comité catholique international de coopération avec l'Unesco**

Depuis soixante ans, le CCIC constitue un lieu de réflexion, d'information et d'échange. Son action est basée sur des convictions, la solidarité et l'engagement.

Grands axes préférentiels d'intervention :

1. Porter le message de l'UNESCO au monde chrétien et proposer à l'UNESCO le message chrétien (catholique); d'où la nécessité de renforcer et de réaffirmer ensemble nos propres convictions, pour ensuite les donner à connaître (consolidation des fonctions et des instruments d'information et de communication du CCIC.

2. Rassembler dans l'unité de la vision chrétienne la pluralité de nos engagements ; d'où la nécessité d'analyser avec des experts, d'abord entre organisations catholiques et de manière critique, les grands enjeux inhérents aux divers domaines de compétence de l'UNESCO, en débattre entre nous et, le cas échéant, identifier des stratégies d'intervention à l'interne comme à l'externe.
3. Maintenir le dialogue et promouvoir une vision chrétienne des problématiques prioritaires des partenaires de l'UNESCO ; d'où la nécessité de prévoir quelques colloques annuels autour de questions transversales comme, par exemple, la marchandisation de l'homme aujourd'hui à travers la mondialisation, l'éducation et la science, la vision chrétienne de la justice et du développement (faire rebondir les axes essentiels de la pensée sociale de l'Eglise), les enjeux du dialogue et de la vérité entrevus sous l'angle de l'interculturel et de l'interreligieux, etc...
4. Croiser les intérêts et les compétences entre les divers centres catholiques œuvrant auprès des instances des Nations Unies (Paris, Genève et New York) ; d'où la nécessité de mieux nous connaître afin de mieux collaborer et mieux servir les causes qui sont les nôtres.
5. Proposer des partenariats et des actions de terrain, particulièrement dans les secteurs de la formation au dialogue et à la vie internationale. Les suggestions des membres et amis du CCIC seront toujours les bienvenues.

6. Identifier des partenaires financiers intéressés à s'engager et à vivre avec nous la mission du CCIC. Des démarches en ce sens ont déjà été entreprises et des mécanismes concrets de collaborations se mettent en place.

➤ Une fonction d'information

♦ Par son service « *Informations rapides* » en français, anglais et espagnol diffusé par Internet tous les quinze jours, où sont présentés d'une part les principaux documents de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la science, des sciences sociales et humaines, de la culture et de la communication, d'autre part des informations sur le travail des chrétiens de base dans ces domaines.

♦ Par sa revue trimestrielle « *Le Mois à l'UNESCO* » éditée en français, anglais et espagnol. Chaque numéro comprend un dossier d'analyse d'une des composantes du programme de l'UNESCO afin de créer un dialogue entre les spécialistes du programme de l'Organisation et la vision d'une action catholique.

➤ Une fonction de réflexion

Par des colloques intitulés « Conversations du CCIC - Ensemble, rechercher et partager la vérité », cycle de rencontres bi-annuelles avec pour thème central en 2004-2005 « l'humain au cœur du monde ». Six rencontres ont eu lieu depuis 2004 : « Marchandisation de la personne humaine », « Marchandisation de l'éducation », « Marchandisation de la culture », « Marchandisation du



travail », « Communication et mondialisation », « Sciences de la vie et éthique ».

➤ Une fonction d'accompagnement

Suivi des groupes de travail de la Conférence des OIC : « Famille » et « Education-Communication ».

Au regard du droit canonique, le Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO (CCIC) est une association internationale de fidèles publique d'Eglise. La désignation de son directeur est soumise à l'approbation du Saint-Siège, qui nomme aussi auprès de lui un conseiller ecclésiastique.

Le CCIC est une association de droit français (loi de 1901) dirigée par des laïcs et rassemblant des organisations ou mouvements catholiques et des membres individuels, clercs ou laïcs, établis dans de nombreux pays. L'Association a été reconnue « œuvre de bienfaisance » par décret préfectoral en date du 14 juin 2001.

Président : Pr Mgr Guy-Réal Thivierge (Canada),  
Secrétaire général de la Fédération internationale des  
Universités catholiques, Paris

Directeur : Gilles Deliance

Contact : CCIC, 9 rue Cler, 75007 Paris – Tél. 01.47.05.17.59  
– Fax 01.45.56.90.92

*[infos@ccic-unesco.org](mailto:infos@ccic-unesco.org) - [www.ccic-unesco.org](http://www.ccic-unesco.org)*

## **La Confédération nationale des Associations familiales catholiques**

Les Associations Familiales Catholiques sont un cadre d'engagement et d'entraide, ouvert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille et à la lumière de l'enseignement de l'Église catholique

Leur action a pour but de :

- Valoriser la famille fondée sur le mariage et ouverte à la vie comme chemin de bonheur et d'épanouissement de la personne.
- Discerner localement les besoins des familles et prendre les initiatives pour y répondre : services, rencontres, formation, aide éducative...
- Être une force de proposition permanente auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques pour que les choix de la famille et l'accueil de l'enfant soient facilités.

La Charte de l'an 2000, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des AFC, a donné au mouvement un élan nouveau. Les AFC travaillent à déployer, tant au sein de la Confédération que des Fédérations et des Associations locales, une réelle dynamique de renouveau et de progrès. Les AFC ont aujourd'hui pour ambition d'être « rayonnantes », c'est à dire de devenir cette structure qui rayonne de l'espérance qu'elle porte, une structure accueillante et attentive, écoutée et entendue.

Au niveau national, Les AFC ont un Conseil d'administration de 24 membres (élus), lui même doté d'un bureau. Ce conseil élit le président, donne les orientations générales du mouvement, met en œuvre les actions qui en résultent et assure les représentations au niveau national. Ses missions s'articulent autour de six grands thèmes :

- civilisation d'Amour : apporter l'éclairage de la doctrine de l'Église dans des domaines comme le lien conjugal, la vie, la solidarité entre les génération ;
- éducation : apporter une vision familiale et des services concrets aux familles ;
- politique familiale : être force de proposition auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques ;
- vie ecclésiale : être veilleurs et éveilleurs de l'enracinement du mouvement dans l'Église catholique, de son ouverture au monde ;
- international : représenter les familles dans les organismes européens et mondiaux ; être force de proposition, en lien avec les autres AFC dans le monde ;
- développement : intensifier le rayonnement des AFC.

*Contact : 28 place Saint-Georges. 75009 Paris. Site : [www.afc-France.org](http://www.afc-France.org)*

## Les Semaines sociales de France

Animées par des chrétiens, les Semaines Sociales de France constituent un observatoire de la vie sociale et une chambre de réflexion et de proposition, parmi les plus anciens du pays. Elles se veulent un carrefour, et non un "mouvement".

Leurs sessions sont un lieu de rencontre pour tous, croyants et incroyants, ouvert à tous ceux qui sont sensibles au dialogue, à la recherche de sens, et à la rénovation du lien social dans notre pays.

Cette dynamique s'appuie, en France, sur un nombre croissant de partenariats régionaux et, en Europe, sur un réseau de chrétiens sociaux issus des forces vives de plus de vingt pays.

Aujourd'hui, alors que les valeurs et les repères éthiques sont tout à la fois contestés, relativisés mais recherchés, les Semaines Sociales de France se révèlent bien accordées à notre époque. Le carrefour national qu'elles offrent répond à un triple besoin :

- de rassemblement - car les chrétiens engagés dans l'action sociale ne peuvent exister sans un lieu où ils se reconnaissent les uns les autres,
- de mémoire - c'est-à-dire d'histoire -, et de connaissances,
- de sens - car ce que nous faisons comporte une direction et une signification.

Au seuil de ce nouveau millénaire, les Semaines Sociales de France veulent être un foyer actif de réflexion et d'action.

La Fondation "Semaines Sociales de France" créée en janvier 1998 au sein de la Fondation de France, a pour but de garantir sur la durée l'exercice de cette mission.

Ses activités pour faire avancer la réflexion sociale :

- développer en permanence une réflexion collective interdisciplinaire sur les questions de société, dans un climat de recherche, de confrontation, d'écoute mutuelle et de libre expression, aux plans national et international.

- encourager la constitution d'antennes des Semaines Sociales de France dans les grandes régions françaises, pour adapter la réflexion aux réalités du terrain et faire remonter aux sessions nationales le fruit de leurs travaux.

Les Semaines sociales visent aussi à former les personnes et organisent, chaque année, une session nationale de trois jours comprenant des conférences, des débats, des témoignages et des carrefours.

Pour sensibiliser l'opinion, elles :

- éditent le livre qui rend compte de la session annuelle et de ses conclusions ;
- animent des groupes de réflexion et participent à des colloques en France et à l'étranger ;
- assurent des relations suivies avec les médias et le public qui suit ses travaux au moyen entre autres de la "Lettre des Semaines Sociales".

*Contact : 3 rue Bayard. 75008 PARIS. Site [www.ssf-fr.org](http://www.ssf-fr.org)*

## **Les Entrepreneurs et dirigeants chrétiens**

Le mouvement des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens – qui portait précédemment le nom de CFPC – rassemble plus de 2.000 dirigeants d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Il propose à ses membres « *des moyens pour travailler à reconnaître la présence du Christ et l'action de l'Esprit Saint dans la vie des personnes, acteurs et partenaires de la vie de l'entreprise, et dans leurs relations* », selon la charte qui définit la *Nature et vocation du mouvement*, et qui ajoute : « *Nous cherchons ensemble comment répondre à l'appel de l'Évangile dans l'exercice actif de nos responsabilités.* »

Le mouvement est organisé en sections d'une dizaine de membres, accompagnées par un conseiller spirituel. Chaque réunion est l'occasion d'un partage d'expériences et d'un approfondissement de la mission de chefs d'entreprise à la lumière de l'enseignement social chrétien.

Des commissions permanentes et des groupes de travail ponctuels réalisent des études sur les questions de fond que se posent les dirigeants chrétiens. Leurs analyses et conclusions sont diffusées à l'intérieur du mouvement et, en général, aussi à l'extérieur.

Les membres sont invités à se rassembler chaque année en Assises, alternativement régionales et nationales. Moments privilégiés de réflexion, d'interpellation et de prière, les Assises sont aussi un temps d'écoute de témoins et d'experts économiques, religieux et politiques, et l'occasion d'exprimer une parole sur les débats majeurs intéressant les entreprises.

Les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens nourrissent leur réflexion grâce à la revue du mouvement, *Dirigeants Chrétiens*, qui apporte un éclairage spirituel sur les grands thèmes de l'économie et du management.

Contact : Les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens – 24 rue Hamelin 75116 Paris –

Tél. 01 45 53 09 01 – [lesedc@lesedc.org](mailto:lesedc@lesedc.org) – [www.lesedc.org](http://www.lesedc.org)

## **Le service diocésain pour la pastorale des jeunes du diocèse de Paris**

Peut être se berçait-on d'illusion il y a quelques décennies lorsque l'on considérait qu'un enfant ayant été catéchisé pour recevoir les sacrements d'initiation devenait aussitôt apte à progresser naturellement dans la vie chrétienne. Toujours est-il qu'aujourd'hui, force est de constater que les temps ont changé.

La pastorale des jeunes a pour ambition de permettre aux adolescents, aux étudiants et aux jeunes adultes qui commencent une vie professionnelle, de poursuivre ce chemin rendu parfois broussailleux et chaotique.

Il y a soixante ans, au sortir de la guerre, ce qu'il était convenu « le grand Paris » comptait 40.000 étudiants principalement agrégés sur la Sorbonne, dans le Quartier Latin, auquel il convient d'ajouter les étudiants en Droit, en Médecine et quelques ingénieurs.

Aujourd'hui, l'Île-de-France accueille plus de 600.000 étudiants répartis sur 336 lieux d'études supérieurs. Alors même que seul un tiers des enfants qui naissent en France est actuellement baptisé.

Les étudiants catholiques se savent désormais minoritaires dans leurs amphithéâtres et leurs groupes d'amis. Ils peuvent être assaillis par la tentation du repli sur soi et d'une inquiétude devant le monde tel qu'il est et qui paraît échapper de plus en plus à toute appréciation globale.

La mission première des aumôneries, groupes et mouvements variés que l'Église porte et envoie, est d'abord de leur ouvrir les yeux sur le salut acquis par la



mort et la résurrection du Christ. Chercher à leur faire mieux comprendre combien ils sont invités à fonder leurs vies sur cette foi et que, cela compris, ils n'ont plus rien à craindre. Libérer leurs cœurs de toute angoisse pour leur permettre d'aimer. Aimer pour mieux s'engager dans un monde auquel ils ont l'impérieux devoir de témoigner d'une Espérance. Il leur faut du courage, parce que vivre en homme demande du courage. Les aumôneries et les différents acteurs de cette pastorale de la jeunesse essayent de mettre en œuvre temps de formation pour qu'ils acquièrent la connaissance et l'intelligence de cette foi qu'ils ont reçu, qu'ils en voient et en imaginent les implications concrètes dans leur vie quotidienne amicale, affective, familiale, professionnelle...

Il s'agit aussi de leur ouvrir les yeux sur une réalité dont ils doutent parfois : ils ne sont pas seuls. En les aidant à mieux comprendre la place de la prière commune et personnelle, en organisant avec et pour eux des événements « de masse » dans l'élan des JMJ, comme le FRAT qui rassemble chaque année plus de 10.000 adolescents de la région francilienne ou le pèlerinage de Chartres aux Rameaux pour les étudiants, en proposant des lieux de rencontre entre la foi et la culture (lancements de site Internet, séances débats autour de films, concerts publics de rock à la Toussaint...), il s'agit à chaque fois de les ouvrir un peu plus au monde pour qu'ils l'ouvrent un peu plus à Dieu.

## **L'Observatoire chrétien de l'entreprise et de la société**

L'Ochres, Observatoire chrétien de l'entreprise et de la société, a été lancé en Mars 1009 par Évangile & Société. Il s'est fixé une mission spécifique d'observation des problèmes économiques et sociaux, particulièrement de ceux qui relèvent des interactions entre l'entreprise et la société.

Cette mission s'exerce à la lumière des principes sociaux chrétiens. Elle vise à mettre en mouvement des personnes et des idées qui peuvent contribuer à la construction d'une société humaine mieux accomplie.

Le Comité exécutif constitue l'organe de travail de l'Ochres. Se réunissant mensuellement, il est un lieu d'échanges et de réactions en prise directe sur l'actualité. Il prépare et gère les travaux de l'Observatoire dans huit domaines de vigilance : idées et débats, l'économie, les églises, l'entreprise, l'Europe, le politique, le social, les syndicats. Une revue de presse mensuelle, *Questions et événements*, examine l'actualité dans ces huit domaines. Le Comité d'orientation, composé d'une trentaine de personnalités du monde économique et social, se réunit quatre fois par an. Il délibère et enrichit l'analyse des questions d'actualité.

L'Ochres regroupe chaque trimestre dans une note de conjoncture, *La Note de présentation trimestrielle*, les réflexions de ses membres et les comptes rendus des débats de son comité d'orientation. Il mène des études

spécifiques sur des sujets qui se sont révélés critiques ou méritant un éclairage particulier : insertion des jeunes, contrat de travail, assurance-chômage, ... Il utilise pour ce faire l'expertise de groupes de travail *ad hoc*. Afin d'apprécier l'actualité, il a mis au point un Baromètre social chrétien : enquête trimestrielle adressée à plus de cent « capteurs sociaux » qui sélectionnent, hiérarchisent et évaluent les événements du trimestre et disent en quoi ils ont fait progresser ou régresser l'avènement du royaume de Dieu.

L'Ochres peut être à l'origine de toute action de nature à favoriser la compréhension d'un problème crucial pour l'organisation de la société, la confrontation libre des points de vue et l'émergence de propositions concrètes.

Contact : [www.ochres.org](http://www.ochres.org)

**Cette conférence a reçu un soutien particulier des coéditeurs du *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* : Le Cerf - Fleurus - Mame, Bayard Presse, et Média-Participations.**



## Table des matières

	Page
Avertissement	3
Mgr Jean-Charles Descubes, <i>Présentation du Compendium de la Doctrine sociale de l'Église</i>	5
Chantal Delsol, <i>La famille et la nation sont-elles des communautés « naturelles » ?</i>	12
Jérôme Vignon, <i>Face à la mondialisation, Quelle contribution des Chrétiens ?</i>	23
Cardinal Renato Raffaele Martino, <i>L'amour au cœur de la Doctrine sociale de l'Église</i>	39
Mouvements organisateurs	50

